



# BÂTIMENT

Une année 2004 exceptionnelle pour le bâtiment en Finistère comme en Bretagne,

avec une hausse sensible pour la construction de logements individuels, une croissance

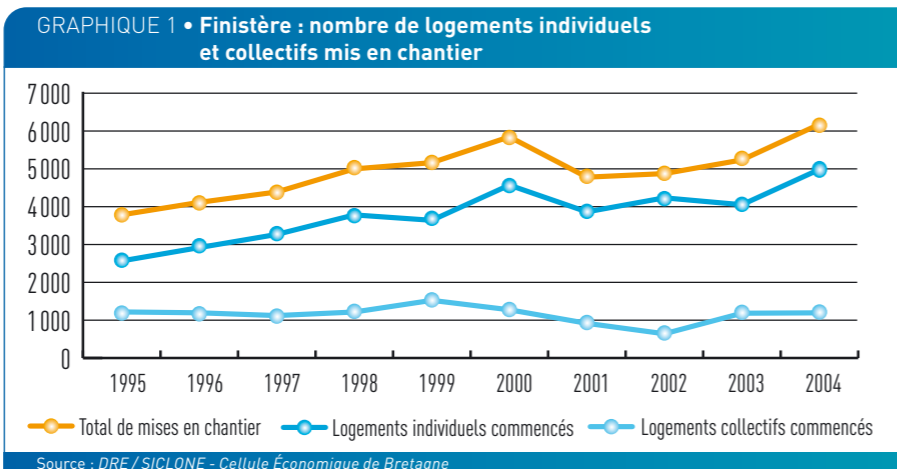
dans le logement collectif, une embellie du marché de la "rénovation-réhabilitation"

et une progression de l'emploi.

Après 3 années de croissance ralentie, le secteur du bâtiment en Bretagne affiche des performances inégalées en 2004. Le niveau d'activité est supérieur de 3,6 % à celui de 2003. Il faut remonter à 1977 pour observer un tel niveau de construction. Cette évolution favorable est liée au développement de la construction de logements (+ 11,9 %), aussi bien individuels que collectifs, et dans une moindre mesure, au secteur de la "rénovation-réhabilitation" (+ 1,3 %). Le nombre total de logements mis en chantier en Bretagne atteint 26 962 habitations, soit une hausse de 19 %. Les départements bretons ont tous profité de cette croissance, avec en tête, l'Ille-et-Vilaine qui inscrit une augmentation de 37 %. De même, le Finistère réalise une belle progression de 18 %, passant de 5 236 à 6 179 logements mis en chantier en 2004 (cf. graphique 1). Le Morbihan et les Côtes-d'Armor totalisent respectivement des croissances de 7,5 % et 9,6 %. Le nombre de permis de construire délivrés en 2004 en Bretagne, a battu tous les records avec 36 007 logements, soit une progression de 37 %. Ce très haut niveau d'autorisations est historique. En Finistère, il s'est accru de 33 % (8 076 permis de construire en 2004). Au vu des éléments régionaux disponibles à ce jour, 2005 laisse présager une bonne année pour l'activité bâtiment dans notre région.

## Progression du logement individuel

Après une année 2003 plutôt mitigée, le marché de l'habitat individuel renoue avec la croissance dans les quatre départements bretons. Le Finistère compte 4 985 constructions en 2004 contre 4 052 en 2003, soit une progression de 23 % (cf. graphique 1). L'Ille-et-Vilaine enregistre une augmentation de 27 %, les Côtes-d'Armor de 14 % et le Morbihan de 12 %. Cette situation s'explique par le maintien de conditions économiques favorables au financement des projets des ménages (un allongement très net de la durée de remboursement des prêts bancaires sur 20, 30 ans ; des taux d'intérêts encore attractifs). En effet, les loyers de plus en plus élevés incitent les ménages à devenir propriétaires. La maison individuelle a le vent en poupe. Elle représente plus



de la moitié des logements autorisés en Bretagne en 2004 (52 %). De plus, la région affiche un niveau de consommation élevé de prêts à taux zéro. Depuis leur mise en place, elle absorbe en moyenne près de 7,5 % des prêts accordés à l'échelle nationale. Le Finistère représente 20 % du nombre total de prêts accordés en Bretagne.

## Le logement collectif poursuit son ascension

Suite à la reprise observée en 2003, le marché du logement collectif breton affiche une forte progression de 80 % de logements autorisés en 2004. L'Ille-et-Vilaine enregistre une hausse de 94 % et recense toujours le nombre le plus élevé de projets collectifs (45 % des autorisations bretonnes). Le Morbihan et les Côtes-d'Armor observent aussi une augmentation importante avec respectivement 74 % et 67 % sur un an. Le Finistère, quant à lui, inscrit une progression de 66 %, passant de 1 387 à 2 308 permis de construire en 2004. Néanmoins, au vu des logements mis en chantier, le nombre de constructions n'évolue que de 0,8 % en Finistère, avec 1 194 logements mis en chantier en 2004 (cf. graphique 1). Le développement du secteur collectif peut s'expliquer par la poursuite des investissements dans le logement social entrepris par les collectivités. Côté financement public, le nombre total de prêts locatifs aidés distribués a été supérieur de 4 % à celui enregistré en 2003. Le Finistère et le Morbihan ont vu leur nombre augmenter de 134 %

et 92 %, et les Côtes-d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, de 59 % chacun.

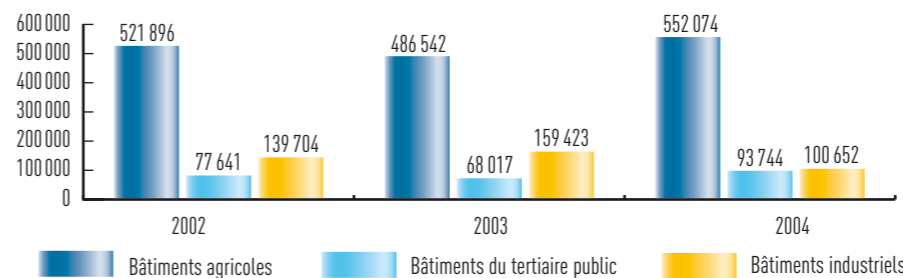
## Le secteur de la "rénovation-réhabilitation" maintient le cap

Le marché de la rénovation bénéficie d'une activité satisfaisante en 2004, tant dans le secteur de l'habitat que dans celui du non résidentiel. L'activité progresse de 1,3 % par rapport à l'an passé. Le chiffre d'affaires réalisé par les entreprises bretonnes du bâtiment est évalué à 5 750 M€ HT, dont environ 46,4 % au profit des travaux de "rénovation-réhabilitation". Ces derniers continuent de bénéficier du taux de TVA à 5,5 %. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur le devenir de cette mesure pour les années à venir. Le secteur est aussi dopé par les obligations des entreprises en matière de sécurité et de mise aux normes. Une source de travail non négligeable pour les professionnels de la rénovation.

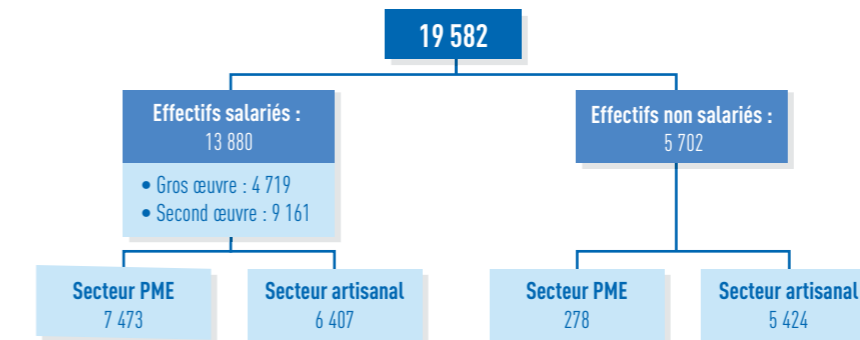
## Portrait contrasté du secteur non résidentiel

Pour la troisième année consécutive, la Bretagne fait apparaître un recul des investissements dans le secteur des bâtiments non résidentiels. Seul, le Finistère se démarque des autres départements, avec une progression de 9 %. Les surfaces agricoles autorisées en Bretagne accusent une baisse de 10 % par rapport à 2003, en raison des difficultés structurelles des filières avicoles et porcines (- 22 % en Ille-et-Vilaine, - 18,5 % dans les Côtes-

GRAPHIQUE 2 • Bâtiments non résidentiels commencés en Finistère (en m²)



GRAPHIQUE 3 • Total de l'emploi BTP au 1<sup>er</sup> janvier 2004 dans le Finistère



d'Armor, et - 13 % dans le Morbihan). Par contre, le Finistère fait exception à cette tendance, affichant une hausse de 13,5 %, s'expliquant par les obligations de mise aux normes des exploitations agricoles (552 074 m² de surfaces agricoles autorisées en 2004) (cf. graphique 2). La baisse des investissements dans le secteur du bâtiment industriel, observée depuis 2002, s'accroît en 2004, du fait du ralentissement économique. Le Finistère subit une perte de 37 % par rapport à 2003 (100 652 m² de surfaces industrielles autorisées en 2004 contre 159 423 m² en 2003). Globalement, les investissements dans le secteur public (transport, enseignement, santé, action sociale, culture - loisirs) ont légèrement progressé en Bretagne. Cette augmentation est en partie liée au développement des surfaces dans le secteur de l'enseignement, qui atteignent 28 513 m² en Finistère (+ 89 %). Concernant les bâtiments dédiés à la culture et aux loisirs, le département enregistre une hausse de 23 % et totalise le plus grand nombre de m² autorisés dans la région en 2004 (38 % du total de l'année).

## Des besoins en main d'œuvre qualifiée

L'emploi dans le BTP représente 6,5 % de l'emploi total breton avec 75 330 actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004. L'appareil de production Bâtiment se caractérise

en Bretagne, par une structure à forte dominante artisanale. Le secteur artisanal (artisans seuls et entreprises de 1 à 10 salariés) représente près des deux tiers des actifs de la branche. La répartition des emplois se fait au profit de la "rénovation-réhabilitation" qui occupe plus d'un actif sur deux. Le Finistère totalise 26 % des emplois bâtiment de la région (19 582 actifs) (cf. graphique 3). Le secteur artisanal est aussi prédominant (60 % des actifs de la branche). La majorité des entreprises sont spécialisées dans le second œuvre (66 %). Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Finistère dénombre 440 emplois supplémentaires (+ 2,3 % par rapport à 2003). L'effectif salarié participe en grande partie à cette progression (+ 342 emplois). L'effectif non salarié gagne 98 nouveaux emplois alors qu'en 2003 il en avait perdu 39. Avec un niveau de production élevé, les capacités sont toujours fortement sollicitées en 2004, engendrant des tensions sur l'appareil de production. Si d'un point de vue quantitatif, le niveau actuel de recrutement de jeunes dans le bâtiment permet globalement d'assurer le renouvellement de la main d'œuvre, des difficultés persistent en termes de qualification. Le nombre de jeunes qualifiés sortant de formation est très insuffisant par rapport aux besoins estimés (en maçonnerie et couverture notamment)\*.

\* Source = Cellule Économique de Bretagne

## La sécurité dans le secteur du bâtiment

Quelle est la situation dans le bâtiment sur les questions de sécurité au travail? Il ne se passe pas une semaine sans que la presse relate un accident. La responsabilité de l'employeur est toujours impliquée, mais également celle du chef d'établissement, du coordinateur de sécurité, des compagnons... sans parler des possibles pertes d'exploitation! Pourtant, les difficultés de recrutement, les délais impartis, l'exigence de qualité, le coût... ne nous aident pas à nous pencher sereinement sur cette question.

## Que proposent la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et les organisations professionnelles?

L'information et la formation sont indispensables. On ne peut plus ignorer ces risques et il est difficile d'échapper à « l'obligation de conseil » pour laquelle tous les métiers sont solidaires et tous les aspects de la construction sont visés. Il existe de nombreux stages, quasi gratuits dans le Finistère : plan de prévention des risques, diverses habilitations et certificats d'aptitude, droits et devoirs dans l'évaluation des risques... »

Jean-Paul Le Corre  
Membre du bureau de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère